

## Transfert de la compétence incinération - Abrogation des délibérations de transfert des 10 octobre et 7 novembre 2002

**M. LE MAIRE, Rapporteur** : La Ville de Besançon, la CAGB et le SYBERT avaient retenu le principe du transfert de la compétence incinération, et donc de l'Usine d'Incinération des Ordures Ménagères au 1<sup>er</sup> janvier 2003.

Dans ce cadre, la Ville de Besançon a d'ailleurs délibéré :

- le 10 octobre 2002 sur le transfert de ses emprunts contractés pour la modernisation de l'UIOM afin que les premières échéances puissent être honorées dès les premiers jours de janvier 2003 par le SYBERT

- le 7 novembre 2002 sur les différents éléments du transfert de la compétence incinération et donc de l'usine d'incinération.

Les assemblées délibérantes de la CAGB et du SYBERT devaient se prononcer respectivement les 22 et 26 novembre 2002 sur ce transfert de compétence au 1<sup>er</sup> janvier 2003.

Parallèlement aux discussions engagées sur les modalités du transfert, la Ville de Besançon a attiré l'attention de la CAGB et du SYBERT sur les difficultés techniques actuelles liées aux travaux de modernisation et de construction des fours 3 et 4 de l'Usine d'Incinération (sous maîtrise d'ouvrage Ville de Besançon).

Après discussion en bureau de la CAGB du 8 novembre, il a donc été décidé d'organiser le 15 novembre une réunion exceptionnelle du bureau du SYBERT, à laquelle ont été invités les membres du bureau de la CAGB.

Au cours de cette réunion ont été récapitulées les diverses difficultés techniques liées aux travaux de construction du four n° 4.

Une discussion approfondie, juridique et technique, a eu lieu sur les avantages et inconvénients des trois solutions possibles : transfert au 1<sup>er</sup> janvier 2003, transfert au cours de l'année 2003 ou transfert reporté au 1<sup>er</sup> janvier 2004.

A l'issue de ces débats, il a été décidé, par délibération de la CAGB du 22 novembre 2002 de reporter le transfert au 1<sup>er</sup> janvier 2004, cette date constituant globalement la solution la mieux adaptée à la situation présente.

Par conséquent, la Ville de Besançon ayant été la première collectivité à avoir délibéré, le Conseil Municipal est appelé :

- à décider de reporter au 1<sup>er</sup> janvier 2004 le transfert de cette compétence,
- à abroger les délibérations de transfert du 10 octobre 2002 et du 7 novembre 2002.

Le Conseil Municipal sera amené à délibérer à nouveau sur ce dossier en temps opportun au cours de l'année 2003.

**«Mme Françoise BRANGET :** J'interviens uniquement pour vous dire que je vous avais fait un appel lors du conseil de communauté sur les emprunts qui devaient être transférés et qu'on garde provisoirement. A ce sujet Mme BALLOT m'avait dit que justement elle m'informerait, qu'elle me donnerait tous les éléments pour que je puisse me faire une idée sur les contrats d'emprunts. Je vous ai adressé un courrier il y a à peu près un mois et demi, je n'ai toujours pas eu de réponse.

**M. LE MAIRE :** A l'agglomération ?

**Mme Françoise BRANGET :** Non, je vous l'ai fait à vous, Monsieur le Maire, parce que les contrats d'emprunts ont été souscrits par la Ville de Besançon. Donc je me rappelle à votre bon souvenir.

**M. LE MAIRE :** Madame, je suis au regret de vous dire que je n'ai pas reçu -mon Directeur de Cabinet me le confirme- votre courrier, peut-être est-il allé dans les services. Vous savez, si vous voulez écrire au Maire...

**Mme Françoise BRANGET :** Mais c'est à vous que j'ai écrit.

**M. LE MAIRE :** Merci Madame BRANGET, vraiment merci.

**Mme Françoise BRANGET :** Parce qu'il vous faut un courrier en 3 exemplaires chaque fois que j'ai besoin d'un renseignement ?

**M. LE MAIRE :** Non, il ne me faut pas un courrier en 3 exemplaires, je vais vous donner le mode d'emploi. Il arrive chaque jour à la Ville de Besançon environ 2 000 courriers et sur la plus grande partie il est marqué : «M. le Maire de Besançon». Donc je ne les vois pas tous. Si vous voulez que votre courrier m'arrive personnellement, sur mon bureau et que je l'ouvre avec ma petite main et mon ouvre-lettre, il faut inscrire «PERSONNEL» sur l'enveloppe mais mon Directeur Général me souffle à l'oreille que ce courrier était adressé au président de l'agglomération, donc il est parti à l'agglomération.

**Mme Françoise BRANGET :** Mais les prêts ne sont pas transférés, ils ont été souscrits par la Ville de Besançon. Vous m'avez toujours dit de vous écrire et de ne pas demander à l'adjoint concerné, interdit aux adjoints de nous communiquer quoi que ce soit.

**M. LE MAIRE :** Non, ce n'est pas vrai !

**Mme Françoise BRANGET :** Ah si, si ! Il y a un certain nombre de courriers auxquels vous ne m'avez pas répondu. Je pense qu'effectivement il y en a beaucoup qui sont perdus, alors je vais tous vous les refaire et je vous les apporterai.

**M. LE MAIRE :** Madame, il est indiqué sur tous les papiers à en-tête de la ville qu'il faut écrire de manière impersonnelle au maire de Besançon. Mais si vous voulez que je vous réponde personnellement, il faut procéder comme je viens de vous l'indiquer. Cela dit, on va regarder. Monsieur ROSSELOT qui n'est pas là ce soir et je le regrette -vous êtes à sa place d'ailleurs, c'est pour cela que vous parlez beaucoup- m'écrit souvent, il le sait, il indique «PERSONNEL» et je lui réponds. J'ai une mauvaise réputation c'est vrai pour le courrier qu'on m'envoie.

**Mme Françoise BRANGET :** Je ne veux pas que vous me répondiez personnellement, j'aimerais simplement qu'on réponde à mes questions, c'est tout.

**M. LE MAIRE :** Je vous avoue ne pas avoir vu ce courrier, on va vous répondre.

**Mme Catherine BALLOT** : Au conseil d'agglomération, je vous ai répondu, sous forme de boutade, que vous disposiez des éléments comme tous les conseillers municipaux dans les documents qui vous sont transmis lors de l'examen du budget. Votre attaché m'a téléphoné en s'étonnant que je ne lui aie pas répondu et je lui ai expliqué que je ne lui avais jamais dit que je fournirais ce que vous demandiez, vous m'avez mal comprise.

**M. LE MAIRE** : Vous ne trouvez pas que les débats sont déjà assez longs sans que l'on refasse au conseil municipal les débats commencés en conseil d'agglomération ? Cela dit, on vous répondra.

**Mme Paulette GUINCHARD-KUNSTLER** : Je crois que c'est des dossiers qui sont à mes yeux encore plus importants que les discussions qu'on a là. J'ai été frappée par la discussion tout à l'heure à propos du PLIE et de la pépinière. Si on pouvait vraiment tous ensemble mesurer les pas qu'on a fait, qu'on est en train de faire avec la communauté d'agglomération, pour gérer des dossiers ensemble. On a tous tellement souffert à un moment donné, il y a plein de dossiers de Besançon qui ont souffert de l'opposition qui existait entre les communes périphériques et la Ville, alors que la communauté d'agglomération est en train de nous donner des capacités de développement incroyables, je crois que c'est surtout ça qu'il faut qu'on retienne aujourd'hui.

Simplement sur ce transfert de l'usine d'incinération, on retire le dossier, d'un commun accord avec la communauté d'agglomération uniquement pour une année. Je mesure combien dans les déchets, le fait qu'il n'y ait pas eu d'intercommunalité pendant des années a largement gêné la capacité à porter de façon intelligente ce dossier ainsi que d'autres grands projets d'intérêt d'agglomération. Il faut bien préciser que ce report est proposé uniquement pour la mise en place technique du dossier, de façon solide pour l'usine d'incinération. Je pense profondément que l'usine d'incinération doit être gérée par l'ensemble de ceux qui l'utilisent. Il en a été discuté ainsi dans le cadre du SYBERT. J'ai tellement souffert lorsque l'ensemble des communes périphériques étaient clientes de Besançon que je ne voudrais pas qu'on se retrouve dans un système comme ça. Le choix est bien effectivement, quand les choses seront prêtes, de transférer l'usine d'incinération au SYBERT.

**Mme Claire CASENOVE** : J'aime bien les gens qui parlent du SYBERT et qui n'y vont jamais. Hier nous avons eu une réunion du SYBERT qui a commencé à 18 h 30 parce qu'on n'avait pas le quorum et nous l'avons eu grâce à quelques maires de la périphérie qui sont arrivés après l'heure, bien après l'heure et les gens de Besançon faisaient cruellement défaut. Je voulais juste vous dire cela. Je ne veux pas vous donner de leçon non plus, ce n'est pas mon rôle, mais on est vraiment passé, les élus bisontins, pour des gens pas sérieux.

**M. LE MAIRE** : On ne peut peut-être pas dire ça ainsi mais vous avez raison. Je l'ai signalé à tous les élus, qu'ils soient de droite ou de gauche d'ailleurs, qu'ils ne sont pas assez présents aux réunions de l'agglomération. Je le redis à toutes et à tous ici, collectivement. Vous avez raison sur ce point, Madame CASENOVE».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

M. le Maire ne prend pas part au vote.

*Récépissé préfectoral du 31 décembre 2002.*